

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1999**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>																				
			/																	
	<b>12x</b>			<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

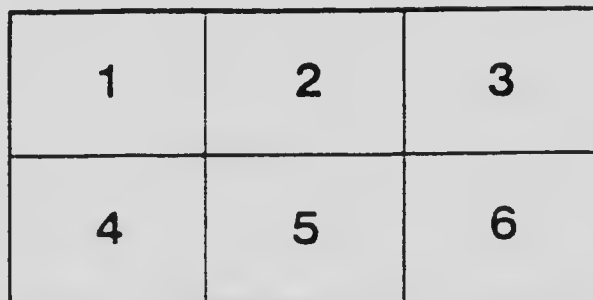
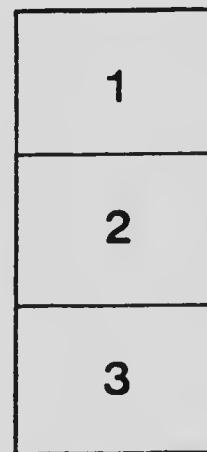
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont le couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaître sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent le méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax



**National Library  
of Canada**

**Bibliothèque nationale  
du Canada**

S.9.2



**L'ARCHICONFRERIE**  
du  
**Très Saint**  
**Sacrement.**



490, Av. Mt-Royal,  
Montréal, P.Q.

Inveniat  
Regnum  
Tuum

1918  
(120)

L'ARCHICONFRERIE  
DU  
Très Saint Sacrement

NOTICE COMPLÈTE



MONTREAL  
BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES  
820, Avenue Mont-Royal,



ACAD

94

1918

no 0106

Pa 29



1918  
120



L'ARCHICONFRERIE  
DU  
TRÈS SAINT SACREMENT



Nature et objet de l'Œuvre.

L'Agrégation, érigée en Archiconfrérie par un Bref du Saint Siège en date du 8 Mai 1897, est une affiliation spirituelle à la Congrégation du Très Saint Sacrement, fondée par le vénéré Père Eymard, de sainte mémoire, afin de partager sa fin d'adoration et son zèle pour la gloire de Jésus-Christ en l'Eucharistie. Elle a pour but de glorifier Notre-Seigneur en son Sacrement d'amour, en lui procurant les adorations fréquentes et ferventes des âmes qu'il a rachetées et sur lesquelles il veut régner ici-bas ; de faire grandir dans le peuple chrétien la foi en la Présence réelle

de Jésus-Christ en l'Eucharistie, la foi qui s'épanouit en piété, en zèle, en dévouement, en œuvres saintes ; de vivifier et fortifier les âmes par le moyen de ce Sacrement, source de toute vie et de toute vertu dans l'Église.

### Conditions d'admission

Tout catholique et à tout âge peut être reçu Agrégé. Les seules conditions pour cela sont les suivantes :

1. S'engager à faire chaque mois *une heure d'adoration continue devant le T. S. Sacrement*, soit exposé soit renfermé dans le Tabernacle. Le jour, l'heure et l'église sont laissés au choix de l'Agrégé, et il peut les changer d'un mois à l'autre, s'il le juge à propos.

2. Faire inscrire son nom et prénom sur un registre spécial dans une des maisons de la Congrégation du Très Saint Sacrement, ou dans un des centres affiliés. (1)

(1) Pour le Canada, s'adresser à la Communauté du T. S. Sacrement, 320, avenue Mont-Royal, Montréal.

## Organisation dans les Paroisses

1. Quand les Agrégés sont assez nombreux dans une paroisse, on peut les grouper par séries, comme une *Garde d'honneur*, pour se remplacer successivement aux pieds du Très Saint Sacrement. Rien n'est plus propre que cette organisation de l'Œuvre pour lui assurer la vitalité et maintenir le zèle de ses membres.

2. S'il est possible, on établit, avec la permission de l'Ordinaire, l'*Exposition mensuelle* du Très Saint Sacrement. Elle peut se faire le Dimanche, ou le premier vendredi du mois, ou tout autre jour choisi par Mr le Curé, selon les circonstances des lieux.

3. Pour assurer le service continu de l'Adoration pendant ce jour, les Agrégés sont divisés en plusieurs groupes ou séries, et à chacun de ces groupes est assignée une heure spéciale, à laquelle chaque Agrégé se fera un devoir d'être très-exact, comme à un rendez-vous d'honneur et de grâces.

4. On laissera aux Agrégés, autant que possible, le choix de l'heure à laquelle ils seront inscrits, et si la nécessité l'exige, ils pourront modifier cette heure, pourvu qu'ils aient soin d'en informer à temps le Directeur et d'assurer ainsi la continuité de l'adoration.

5. Chaque groupe ou série est placé sous le contrôle d'une zélatrice, qui a charge de s'assurer de l'exactitude des membres, de remplir les vides qui pourraient se faire dans la série, et d'accroître autant que possible le nombre des Agrégés et la splendeur du culte eucharistique dans la paroisse.

6. La zélatrice sera elle-même très-exacte à faire son adoration avec sa série. Si les Agrégés doivent remettre des billets de présence attestant qu'ils ont fait leur adoration, c'est elle qui, à la fin de l'heure, recueille ces billets, et distribue ceux qui devront servir le mois suivant.

7. La réunion des zélatrices constitue le conseil de l'Œuvre. Le Directeur pourra choisir parmi elles, s'il le juge à propos, une Présidente et une Trésorière, et tenir de temps en temps des assemblées pour

promouvoir les intérêts de l'Archiconfrérie.

8. Le matin du jour de l'Adoration mensuelle, une messe de communion générale est célébrée pour les Agrégés, afin qu'ils puissent gagner l'indulgence plénière attachée à l'heure d'adoration. C'est à la suite de cette messe qu'on fait, si on le peut, l'Exposition pour la journée.

9. Le même jour se termine d'ordinaire par un exercice solennel en l'honneur du Très Saint Sacrement, auquel tous les Agrégés sont convoqués. Cet exercice pourra comprendre une heure d'adoration publique avec prédication et chants, ou une procession du Saint Sacrement dans l'église, le tout clôturé par la Bénédiction solennelle. On fera en sorte de donner à cet exercice le plus d'éclat et de piété possible.

10. Pendant tout le jour, les Agrégés font l'adoration sur des prie-Dieu spéciaux disposés en avant de l'église, et ils se revêtent du ruban et de la médaille de l'Archiconfrérie.

11. S'il se trouve des personnes désirant faire l'adoration chaque mois, mais ne

pouvant prendre une heure fixe ni même un jour régulier pour s'en acquitter, elles pourront néanmoins être inscrites dans l'Archiconfrérie et avoir droit aux mêmes Indulgences.

### Indulgences et avantages spirituels

Les Agrégés, une fois inscrits, participent aux indulgences et faveurs spirituelles suivantes :

1. Union et participation aux mérites et bonnes œuvres de la Congrégation du Très Saint Sacrement, de la nombreuse Association des Prêtres-Adorateurs, et des autres Associations de la Congrégation.

2. *Indulgence plénière* le jour de l'entrée dans l'Agrégation, aux conditions de la confession, de la communion, d'une visite dans une église où réside le Très Saint Sacrement, et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife.

3. *Indulgence plénière quotidienne*, aux mêmes conditions, pour une heure d'adoration devant le Très Saint Sacrement, soit exposé, soit renfermé dans le Tabernacle,

pourvu qu'en ce dernier cas une lampe brûle dans le sanctuaire.

Le grand privilège de cette Œuvre est que, si un Agrégé fait plusieurs heures d'adoration dans le cours du mois, même une heure par semaine ou par jour, il pourra gagner à chaque fois une indulgence plénière, à condition toutefois d'avoir communié le matin.

4. *Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines* pour ces mêmes heures d'adoration, les jours où l'on n'a pas communié.

5. Les indulgences appelées vulgairement *della Stazione del Santissimo Sacramento* qui ont été accordées à l'Ordre séraphique : par conséquent chaque fois que les Agrégés feront une visite au Très Saint Sacrement dans quelque église ou oratoire public, et réciteront *six Pater, six Ave* et *six Gloria Patri*, ils pourront gagner toutes les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle et de l'église de la Portioncule, c'est-à-dire un nombre presque incalculable d'indulgences plénières et partielles. Nous donnons ci-après le détail des plus importantes.



6. Une *Indulgence plénière* à l'article de la mort, en invoquant le saint nom de Jésus.

Ces indulgences, sauf la dernière, sont applicables aux âmes du purgatoire.

( *Brefs du 20 déc., 1858, du 26 févr. 1875 et du 11 mai 1897.* )

### Indulgences des Stations de Rome

#### Indulgences Plénières :

Le Saint jour de Noël ;  
Le Jeudi-Saint ;  
Le Saint jour de Pâques ;  
La fête de l'Ascension.

CONDITIONS : Confession, communion, visite à l'église et prière aux intentions du Souverain Pontife.

#### Indulgences Partielles :

*Indulgences de trente ans et trente quarantaines :*

1er janvier, fête de la Circoncision ;  
6 janvier, fête de l'Epiphanie ;

Dimanche de la Septuagésime ;  
Dimanche de la Sexagésime ;  
Dimanche de la Quinquagésime ;

*Indulgence de quinze ans et quinze  
quarantaines :*

Mercredi des Cendres ;

*Indulgences de dix ans et dix  
quarantaines :*

Le jeudi, le vendredi et le samedi après  
les Cendres ;

Le 1<sup>er</sup> dimanche du Carême et tous les  
jours de la semaine.

Le 2<sup>ème</sup> dimanche du Carême et tous  
les jours de la semaine.

Le 3<sup>ème</sup> dimanche du Carême et tous  
les jours de la semaine.

*Indulgence de dix ans et dix  
quarantaines :*

Le 4<sup>ème</sup> dimanche du Carême.

*Indulgences de dix ans et dix  
quarantaines :*

Tous les jours de la 4<sup>ème</sup> semaine du  
Carême ;

Le dimanche de la Passion et tous les jours de la semaine.

*Indulgence de vingt ans et vingt  
quarantaines :*

Le dimanche des Rameaux.

*Indulgence de dix ans et dix  
quarantaines :*

Les lundi, mardi et mercredi de la  
Semaine sainte.

*Indulgence de trente ans et trente  
quarantaines :*

Le Vendredi Saint ; — le Samedi Saint.

*Indulgences de trente ans et trente  
quarantaines :*

Tous les jours de l'Octave de Pâques ;  
Le 25 avril, fête de S. Marc Évangéliste ;  
Le lundi, le mardi et le mercredi des  
Rogations.

*Indulgence de dix ans et dix  
quarantaines :*

La Vigile de la Pentecôte.

*Indulgence de trente ans et trente  
quarantaines :*

Le dimanche de la Pentecôte et tous  
les jours de la semaine jusqu'au samedi  
inclusivement.

*Indulgences de dix ans et dix  
quarantaines :*

Le mercredi, le vendredi et le samedi  
des Quatre-Temps de septembre ;  
Le 1er et le 2<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent.

*Indulgence de quinze ans et quinze  
quarantaines :*

Le 3<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent.

*Indulgences de dix ans et dix  
quarantaines :*

Le mercredi, le vendredi et le samedi  
des Quatre-Temps de décembre ;  
Le 4<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent.

*Indulgences de quinze ans et quinze  
quarantaines :*

La veille de Noël ;  
Le jour de Noël, à la messe de minuit ;  
Le jour de Noël, à la messe de l'aurore.

*Indulgences de trente ans et trente  
quarantaines :*

Fête de S. Etienne, premier martyr ;  
Fête de S. Jean, apôtre ;  
Fête des SS. Innocents, martyrs.

CONDITIONS : Visite à l'église et prière  
aux intentions du Souverain Pontife.

*Indulgences des Saints Lieux de  
Jérusalem*

Ces indulgences, accordées jadis aux  
seuls pèlerins de la Terre-Sainte, et qu'il  
fallait gagner au prix de voyages et de  
fatigues sans nombre, sont des plus préci-  
euses qui existent. Les sanctuaires de Jé-  
rusalem, les lieux vénérés où a vécu Notre-  
Seigneur, où il a souffert, où il est mort,  
ont tour-à-tour été enrichis par l'Eglise  
de faveurs multiples, dignes des grands  
mystères qu'ils rappelaient et des grâces  
qu'ils faisaient revivre. Le nombre en est  
si considérable que l'Eglise elle-même re-  
nonce à les compter et défend qu'on tente  
de le faire. Quelle faveur de pouvoir, par

une simple visite à l'église accompagnée de quelques prières, participer à tous ces biens et acquérir les mêmes grâces que si, après un voyage de milliers de lieues, on suivait pas à pas, dans les rues et les places de Jérusalem, les traces du divin Sauveur !

### Indulgences de Saint Jacques de Compostelle

Le Sanctuaire de St-Jacques de Compostelle est le plus ancien et le plus vénérable pèlerinage de toute l'Espagne. Les foules y affluaient autrefois de toutes les parties du monde, attirés par les miracles qui s'y opéraient et par les indulgences exceptionnelles qui y étaient attachées. Ces indulgences sont encore en pleine vigueur, et si la foi affaiblie n'attire plus comme autrefois les multitudes aux pieds de l'apôtre de l'Espagne, nous pouvons, nous, faire en esprit ce dévot pèlerinage, avec les mêmes avantages que si nous le faisons en réalité.

## Indulgences de la Portioncule

Qui ne connaît les indulgences de la Portioncule, cette église qui vit la naissance et le premier développement de l'Ordre Séraphique, et participa depuis si brillamment à la gloire du saint Fondateur ? — Qui ne connaît surtout la célèbre indulgence du 2 Août, par laquelle quiconque au jour nommé visite ce sanctuaire, ne fût-ce que quelques instants, gagne une Indulgence plénière, et cela *chaque fois qu'il renouvelle cette visite*. Le privilège de la Portioncule a été depuis étendu à d'autres églises, et l'empressement des chrétiens à les visiter, au 2 Août de chaque année, montre assez le prix qu'ils attachent à cette faveur. — Mais ces sanctuaires sont rares, souvent éloignés : combien d'âmes pieuses ne peuvent s'y rendre, et perdent ainsi le fruit de ces précieuses visites ! — Nos Agrégés n'ont pas à regretter cet éloignement puisque, dans leur paroisse même, et dans *n'importe quelle église ou oratoire public*, ils peuvent gagner, le 2 Août, l'indulgence de la Portioncule, aux mêmes

conditions et dans la même étendue. Il suffit qu'après s'être confessés et avoir communie, ils visitent l'église de leur choix, et qu'à chaque visite renouvelée, ils récitent les six *Pater, Ave, et Gloria* prescrits.

Puissent ces biens spirituels de l'Agrégation ( et il y en a d'autres dont nous avons déjà suffisamment parlé ) engager beaucoup d'âmes à se faire adoratrices et apôtres de Jésus-Sacrement par le moyen de cette sainte Œuvre ! — Une heure à passer chaque mois en compagnie de Notre-Seigneur ; l'inscription du nom et prénom dans nos registres : voilà les *seules* conditions pour avoir droit à tant de grâces.

Ames chrétiennes, donnez-nous la joie de vous inscrire par milliers dans l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement !

### Conseils spirituels.

1. Les Agrégés se feront un devoir d'assister tous les jours, s'ils le peuvent, au saint sacrifice de la Messe et de faire la sainte Communion aussi fréquemment que possible, mais toujours avec la permission de leur confesseur.



2. Ils sont vivement engagés à faire leur adoration selon la méthode des *quatre Fins du Sacrifice* ; c'est-à-dire à partager l'heure en quatre quarts d'heure, employant le premier à l'*Adoration*, le second à l'*Action de grâces*, le troisième à la *Réparation*, et le quatrième à la *Prière*.

Ils pourront aussi, si le Directeur le juge bon, réciter ensemble quelques prières vocales en l'honneur de la Sainte Eucharistie. Le *Manuel des Agrégés*, ouvrage spécialement composé à leur intention, et le *Petit Messager du T. S. Sacrement*, organe de l'Archiconfrérie, leur seront pour cela d'un très grand secours.

3. On leur conseille de réciter chaque jour et même chaque fois que l'heure sonne l'invocation suivante en l'honneur de la Sainte Eucharistie et de la sainte Vierge :

“ Loué et remercié soit à tout moment le Très Saint et très divin Sacrement. ( 300 jours d'ind. )

“ Que bénie soit la sainte, immaculée et très pure Conception de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu. ( 300 jours d'ind. )

4. Tout ce qui regarde le culte, le servi-

ce, la gloire de Notre-Seigneur en son auguste Sacrement doit trouver l'Agrégé au premier rang du zèle et du dévouement. Le serviteur a toujours sa place d'honneur et d'amour près de son bon et royal Maître. Enrôler d'autres agrégés ; former un service d'adoration dans sa paroisse, surtout les jours des Quarante-Heures et des Expositions mensuelles ; orner l'autel de l'Exposition ; concourir à son luminaire ; assister à la procession de la Fête-Dieu ; décorer son passage ; accompagner le saint Viatique et préparer chez les malades le petit oratoire pour le recevoir convenablement ; telles doivent être les œuvres d'amour d'un pieux Adorateur.

### Fêtes de l'Agrégation

1. La Fête-Dieu, fête patronale de l'Agrégation ; tous doivent rivaliser de zèle et de piété pour célébrer avec magnificence cette fête du triomphe royal de Jésus-Christ parmi les hommes.

2. Le Jeudi Saint, fête de l'Institution de la Sainte Eucharistie, jour où le Sauveur,

la veille de sa mort, nous a aimés jusqu'à la fin en nous donnant ce divin Testament de son amour.

3. L'Épiphanie, fête de la royale adoration des Mages et anniversaire de la première Exposition dans la Congrégation du Très Saint Sacrement en 1857.

Les Agrégés célébreront aussi avec une dévotion spéciale les fêtes de l'Immaculée Conception et de l'Annonciation de Marie, Mère et Modèle des adorateurs, celles de saint Michel Archange, de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Paul, de saint Jean le disciple bien-aimé, qui sont les patrons de la Congrégation du Très Saint Sacrement.

### Esprit de l'Œuvre.

1. L'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ en son divin Sacrement doit être la règle et la fin des adorateurs, et former comme le caractère dominant de leur sainteté. Vivre de Jésus-Christ par la communion, par la pensée habituelle de sa présence, par l'imitation de ses vertus eucha-

ristiques, par l'union à son sacrifice dans l'épreuve et la souffrance : telle doit être leur ambition et leur travail de chaque jour. — Le glorifier en le faisant connaître et aimer des autres, en se dévouant à tout ce qui touche son honneur et son culte : tel doit être leur désir ardent, leur plus cher bonheur.

2. Ils auront aussi une tendre dévotion à la Très Sainte Vierge, à cause des rapports intimes qui unissent Marie avec l'auguste Mystère du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Ils aimeront à l'invoquer sous le beau titre de Notre-Dame du Très Saint Sacrement.

3. Ils aimeront la sainte Église Romaine comme la digne Épouse du Sauveur, leur Mère et leur nourrice dans la foi. Ils professeront pour le Souverain Pontife un dévouement tout filial, et une religieuse vénération pour les Évêques et les Prêtres, par qui Jésus-Christ se donne perpétuellement aux hommes dans le Sacrement de son amour.

4. Ils feront de la vérité, de la justice et de la charité la loi inviolable et inflexible de leur conduite avec le prochain, car

Jésus-Christ a dit : Je suis la Vérité ;  
Dieu est Charité, dit saint Jean.

### Réception dans l'Archiconfrérie

1. Bien que l'inscription des noms et prénoms dans les registres soit la seule condition requise pour être admis dans l'Archiconfrérie, il est bon de donner une certaine solennité à la cérémonie de réception, surtout lorsque plusieurs Agrégés doivent être reçus ensemble. On pourra se servir pour cela du Cérémonial suivant :

2. Au moment désigné par le Directeur (ordinairement pendant l'exercice public de l'Archiconfrérie) les aspirants s'avancent et viennent s'agenouiller devant la table de Communion, tenant à la main leurs insignes, c'est-à-dire le ruban et la médaille. On leur remet à chacun un cierge allumé. Le Directeur bénit d'abord les insignes d'après la formule ordinaire du Rituel : *pro benedictione Imaginum* ; puis il les impose successivement à chaque Agrégé. Un des nouveaux récipiendaires lit alors à haute voix, au nom de tous, la formule de consécration suivante :

## Formule de Consécration.

Moi N.....serviteur ( *ou* servante )  
de Jésus-Christ, quoique indigne, mais  
plein de confiance en la grâce divine, sous  
la conduite et les auspices de l'Immaculée  
Vierge Marie, sous la protection de saint  
Michel archange, de saint Joseph, des bien-  
heureux apôtres saint Pierre et saint Paul,  
du disciple bien-aimé saint Jean, je me con-  
sacre et me dévoue de tout mon cœur, de  
toute mon âme et de toutes mes forces au  
service de l'adoration de Jésus-Christ  
Notre-Seigneur, véritablement, réellement  
et substantiellement présent dans le Très  
Saint Sacrement pour l'amour des hommes ;  
et, afin de travailler plus puissamment au  
règne de son amour en moi, dans les  
miens et dans le monde entier, je m'associe  
à la vie d'adoration de la Congrégation du  
Très Saint Sacrement et promets de faire,  
en union avec elle et ses Agrégés, l'*ado-  
ration mensuelle*, et de me dévouer selon  
mon pouvoir à la plus grande gloire de  
Jésus en son Sacrement d'amour.

Confirmez en moi, ô mon Dieu, l'œuvre

de votre grâce. O Marie, divine Mère de Jésus, et ma si tendre Mère, aimez-moi comme votre enfant, dirigez-moi au service de Jésus, afin que je puisse maintenant le servir dignement et lui plaire, et enfin, après ma mort, avoir le bonheur de le louer et de l'aimer avec vous pendant toute l'éternité. Ainsi-soit-il.

Après cette consécration, le Directeur, étendant la main sur les nouveaux Agrégés, prononce la formule suivante :

*Et ego, ex facultate mihi tradita, adscribo vos Agregationi Congregationis Sanctissimi Sacramenti, et reddo vos participes omnium Adorationum, Missarum, Horarum Canonicarum, et omnium bonorum spiritualium quæ in eadem Congregatione ex gratia Dei fiunt, et insuper omnium Indulgentiarum quæ a Sancta Sede Apostolica Agregatis sunt concessæ.*

Il donne ensuite sa bénédiction en disant :

*In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.*

La cérémonie se termine, autant que possible, par le Salut du Très Saint Sacrement.

---

re de  
z-moi  
servi-  
enant  
enfin,  
de le  
toute

cteur,  
Agré-

*ads-*  
*Sanc-*  
*rtici-*  
*e, Ho-*  
*orum*  
*utione*  
*nium*  
*Apos-*

n en

*iritus*

que  
at Sa-



## **Le Petit Messager du T. S. Sacrement.**

Paraissant chaque mois (40 pages). Chaque numéro contient une magnifique gravure hors texte.

Abonnement : { Canada : - 50c. par an.  
Etats-Unis : 60c. "  
Etranger : 3 fr.

## **Le Bulletin Eucharistique.**

Petite Revue mensuelle destinée spécialement aux Ecoles, Couvents.

Abonnement : { Canada : - 25c. par an.  
Etats-Unis : 35c. "  
Etranger : - 1 fr. 75.

## **The Sentinel of the Blessed Sacrament.**

A publication devoted to the Most Holy Sacrament issuing monthly with illustrations.

Subscription : { Canada : : 50c. a year.  
United-States : 60c. "

*On peut s'abonner en tout temps.*

S'ADRESSER :

**Bureau des Œuvres Eucharistiques**

490, Ave, Mont-Royal, MONTREAL.



